

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'industrie cimentière belge salue le retour progressif aux activités économiques du pays



© Photo FEBELCEM

Le mercredi 15 avril 2020, le Gouvernement Fédéral belge, par l'intermédiaire de sa Première Ministre Sophie Wilmès, a annoncé la reprise progressive des activités économiques du pays à partir du 3 mai prochain. Le secteur cimentier soutient pleinement cette initiative, à même de sauver les structures qui sont essentielles au développement de la Belgique.

Bien entendu, la première priorité reste la santé de l'ensemble des travailleurs et de nos collaborateurs. À ce titre, le secteur cimentier a mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la protection de tous et garantir la distanciation sociale sur ses sites de production en application des règles fixées par le Gouvernement.

Malgré la chute des activités de construction durant cette période de confinement, l'industrie cimentière a réussi à toujours rester en fonctionnement, même partiellement.

Les membres de FEBELCEM (CCB, CBR et Holcim Belgique) sont prêts pour la reprise de l'activité et leurs usines tourneront à plein rendement afin de soutenir efficacement les projets du secteur de la construction même.

Il est de notoriété publique que le poids du secteur de la construction est important au regard du PIB des Etats européens, et de la Belgique en particulier. Cette position majeure au sein du cadre économique belge fait peser une grande responsabilité sur les acteurs de terrain : usines de production, centrales à béton, transporteurs, ... L'industrie cimentière belge assumera les responsabilités qui lui incombent en collaboration avec les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Monsieur Hervé Camerlynck, Directeur de FEBELCEM, au 0475 54 53 59 ou par mail à l'adresse h.camerlynck@febelcem.be